

Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2019 de Transgene, et mise à jour concernant l'effet du Covid-19

Transgene annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers son document d'enregistrement universel (anciennement document de référence) de l'exercice 2019. Le document a reçu le numéro D.20-0241.

Il peut être consulté sur le site internet de la société à l'adresse suivante : www.transgene.fr, dans la rubrique « Investisseurs – Informations financières ».

Le document d'enregistrement universel comprend les documents suivants :

- le rapport financier annuel ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- les rapports des commissaires aux comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- la communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- une mise à jour concernant l'effet du Covid-19 présentée dans les sections 1.3.6 et 1.4.4.8 reproduites ci-dessous.

Mise à jour concernant l'effet du Covid-19

1.3.6.1 Information sur les tendances

Dans son communiqué du 11 mars 2020, la Société a initialement prévu une consommation nette de trésorerie de l'ordre de 25 millions d'euros pour 2020. En raison des effets difficilement prévisibles de la pandémie de Covid-19 et des mesures de confinement associées sur les hypothèses de dépenses et de revenus sur lesquelles repose cette prévision de consommation nette trésorerie (voir 1.4.4.8), la Société ne peut estimer avec précision à ce stade l'impact de cette pandémie sur sa consommation de trésorerie, mais considère que celui-ci serait modéré.

1.4.4.8 Propagation du coronavirus Covid-19

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale. À la date de ce document, des mesures de confinement ont été mises en place en France et dans plusieurs pays. Si le confinement et la propagation mondiale devait se poursuivre, l'impact de la maladie et des mesures de confinement adoptées par les États et par la société civile pourraient être source de dysfonctionnements dans la chaîne d'approvisionnement et d'expédition dont dépend la Société, de manque de visibilité auprès de la communauté scientifique du fait de l'annulation de congrès internationaux, de désorganisation des sites cliniques participant à ses études cliniques, de retard ou d'impossibilité de produire ses candidats-médicaments, voire de fermeture temporaire de nos établissements. Dans l'état actuel des choses, la Société ne peut pas avoir d'assurance que son programme d'études cliniques puisse être mis en œuvre dans les conditions et dans les délais prévus, si l'un ou plusieurs de ces risques devait se matérialiser. La matérialisation de ces risques aurait également un impact à la baisse sur le niveau de dépenses prévisionnelles de la Société, ainsi que sur les revenus attendus des collaborations, difficilement quantifiable avec précision à la date de ce document.